

Explications des mesures entrant en vigueur le 1^{er} août 2018

Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation et ses règlements

Association canadienne de la gestion de créances

Recouvrement de créances : dommages-intérêts punitifs

Une personne a maintenant le droit de demander des dommages-intérêts punitifs en cas de manquement à la Loi sur le recouvrement de certaines créances ou au Règlement d'application de la Loi sur le recouvrement de certaines créances (par un agent de recouvrement ou un créancier, par exemple). Il s'agit d'une somme d'argent accordée par le tribunal pour punir le contrevenant, dissuader d'autres personnes d'agir de la sorte et dénoncer la situation.

Liste des principales mesures entrant en vigueur le 1^{er} août 2019

Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation, et ses règlements

Association canadienne de la gestion de créances

Certification des représentants des agents de recouvrement

Articles	Détails
<p>Loi sur le recouvrement de certaines créances :</p> <p>34.1</p> <p>44.1</p> <p>44.2</p>	<p>Il est interdit à un agent de recouvrement d'autoriser un représentant à agir en son nom si ce représentant n'est pas titulaire d'un certificat.</p> <p>Les certificats sont valides durant 2 ans. Les droits sont de 180 \$ pour une première demande et de 160 \$ pour un renouvellement.</p> <p>Conditions d'obtention d'un certificat</p> <p>Afin d'obtenir un certificat de représentant d'agent de recouvrement, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est affilié à au moins une agence de recouvrement. • Il a réussi un examen approuvé par l'Office, portant sur les connaissances des dispositions législatives et réglementaires applicables au secteur du recouvrement de créances (un manuel sera préparé pour aider les représentants à se préparer à cet examen). • Il a payé les droits prévus. • Il a transmis les renseignements requis : <ul style="list-style-type: none"> ○ son nom, ses adresses personnelle et professionnelle, sa date de naissance, ses numéros de téléphone personnel et professionnel et, le cas échéant, ses adresses technologiques (courriels) personnelle et professionnelle et son numéro de télécopieur; ○ le nom, l'adresse et le numéro de chacun des agents de recouvrement auxquels il est lié par un contrat de travail ou un contrat de service; ○ une déclaration suivant laquelle il atteste : <ul style="list-style-type: none"> ▪ qu'il n'a pas commis, au cours des 3 années précédentes, une infraction à la loi ou au présent règlement; ▪ qu'il n'a pas été condamné, au cours des 3 années précédentes, pour une infraction criminelle ayant un lien avec l'activité d'agent de recouvrement, à moins d'avoir obtenu le pardon à l'égard de celle-ci;

Articles	Détails
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ que les informations fournies dans sa demande sont véridiques. <p>Le représentant peut renouveler un certificat aux mêmes conditions que celles prévues pour la délivrance, à l'exception des deux premières.</p> <p>Le président de l'Office peut refuser de délivrer un certificat s'il a des motifs raisonnables de croire que ce refus est nécessaire pour assurer, dans l'intérêt public, l'exercice honnête et compétent de l'activité d'agent de recouvrement.</p> <p>Obtention d'un certificat temporaire</p> <p>Les représentants déjà à l'emploi d'une agence le 1^{er} août 2019 doivent être titulaires d'un certificat temporaire à compter de cette date pour continuer à exercer leurs activités. Ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à agir au nom d'une agence dans l'attente de pouvoir s'inscrire à l'examen. Le certificat peut être obtenu sans frais.</p> <p>Au cours des prochains mois, l'Office fournira des détails supplémentaires aux agents de recouvrement sur la façon d'obtenir ce certificat temporaire ainsi que sur l'ensemble du processus de certification de leurs représentants.</p> <p>Interdiction de recouvrer une créance</p> <p>Un titulaire de permis d'agent de recouvrement ou son représentant ne peut recouvrer une créance pour un commerçant qui conclut un contrat de prêt d'argent ou de crédit à coût élevé si ce commerçant n'est pas titulaire du permis requis.</p>